



Vente vehicule à un particulier

Par **nenette81**, le **07/01/2010** à **11:46**

Bonjour,

j'ai vendu mon vehicule de 130000 km avec 2 Controle techniques OK
L'acheteur me demande 1 mois après la vente de lui rembourser un ressort d'amortisseur qui a cassé.
or rien n'est signalé sur le Controle technique
si il monte un dossier à l'assistance juridique, qu'est ce que je risque?
merci de vos réponses

Par **droopy7849**, le **09/01/2010** à **15:05**

Rien du tout !

Le CT n'ayant pas décelé une quelconque anomalie sur l'amortisseur, vous n'êtes en rien tenu responsable de l'usage que votre acheteur a fait du véhicule après la vente.

A mon avis, il s'agit plutôt d'une tentative d'arnaque et vous êtes en droit vous-même de l'attaquer en justice